

Identification des aires marines d'importance biologique ou écologique/ Mauritanie

Titre/Nom de l'aire: Habitats côtiers de la zone néritique des fonds inférieurs à 20 mètres

Présentée par Sidi Mohamed Ould Lehlou, *Directeur de la Direction des Aires Protégées et du Littoral (DAPL)- Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable - BP 170 Nouakchott – Mauritanie. Tel. +222 22122210. Email: Lehlou2007@yahoo.fr*

Résumé (en moins de 150 mots)

C'est une zone qui regroupe des habitats spécifiques comme les gisements de praires et de maërl au Nord, les zones rocheuses au sud du Cap Timiris, habitat d'espèces démersales surexploitées telle le mérou (genre *Epinephelus*) et la zone de reproduction du mullet localisée entre le sud de Nouakchott et Chatt boul. Les conditions environnementales y sont très variables en termes de températures, de salinité, de matière en suspension, de nutriment et d'agitation expliquant la diversité biologique élevée dans cette zone précise.

Cette zone est caractérisée par une haute productivité (zone euphotique). Elle sert de nurseries et d'habitats pour des ressources halieutiques sur lesquelles se base l'économie du pays et pour des espèces emblématiques à grande valeur écologique comme les phoques moines, le dauphin à bosse, les tortues marines. La dernière population fiable du phoque moine de Méditerranée est située dans cette zone, dans sa partie extrême nord.

Cette zone est économiquement et socialement d'un grand intérêt pour la Mauritanie, car c'est le champ d'activité principal de la pêche artisanale. Elle est interdite, dans sa plus grande partie, à la pêche chalutière (fig. 1). Elle est par ailleurs soumise à une forte pression anthropique (abritant les pôles urbain et sièges d'usages multiples). C'est la zone adjacente aux espaces côtiers et marins ayant des statuts de conservation qui sont soit confirmé (PNBA, réserve satellitaire du Cap Blanc, PND et Chatt Boul) ou en cours (Baie de l'étoile,) et sert, à cet effet, de zone tampon.

Introduction

La zone proposée fait partie de la zone néritique. Les organismes benthiques caractéristiques de cette zone près de côte sont les herbiers marins, quelques mangroves et des dépôts carbonatés coquilliers, composés principalement de bivalves, mais aussi d'organismes photiques comme les algues rouges (maërl; Goudswaard et al., 2008 ; Wolff et al., 1993).

De la filtration des eaux du large chargées de matières en suspension par les organismes filtreurs situés au niveau de cette zone pourrait dépendre le succès du développement des herbiers marins et d'autres organismes photiques (algues rouges notamment) du Golfe d'Arguin, dont une partie est protégée par le Parc National du Banc d'Arguin, (Wolff et al., 1993b). L'eau claire constitue en effet une condition *sine qua non* pour la croissance des herbiers marins qui nécessitent une bonne exposition à la lumière pour la photosynthèse. Cette hypothèse met en avant une forte connectivité entre l'écosystème des herbiers marins

du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et les dépôts carbonatés situés en dehors du parc. Cette zone méritent ainsi d'être gérée avec précaution et être considérée comme une zone tampon.

Les assemblages benthiques les plus étudiés de cette zone néritique, en raison de leur valeur commerciale, sont les bancs de praires africaines (*Venus rosalina* ou *V. crebrisulca*) (Diop, 1988a, b; Stralen, 2005; Goudswaard et al., 2008). On y trouve également une population abondante de poulpes, particulièrement ciblés par la pêche artisanale, mais aussi des seiches, crevettes, des sars, des raies guitare, des requins hydrozoaires, éponges, étoiles de mer, gorgones, oursins, Bernard l'ermite, , et d'autres espèces (Lanjamet, 1988; Kloff et al., 2005).

En terme de structure physique, le Golfe d'Arguin est unique dans le sens son grand plateau agit en réchauffant les eaux qui sont en contact avec celles refroidies sous l'influence de l'upwelling. Ainsi, cette zone nord des fonds de moins de 20 mètre, englobe deux masses d'eau d'origine très contrastées et source de plus grande production.

Le Golfe d'Arguin représente par ailleurs un lieu unique permettant, en tant que bio-archive, de mieux comprendre les environnements de périodes géologiques passées (Michel et al., 2011). La zone est d'une valeur inestimable pour les recherches visant à prédire l'évolution des écosystèmes côtiers soumis au réchauffement climatique et à l'eutrophisation dus aux rejets anthropiques.

Situation géographique

(Cf. carte EBSA-Mauritanie)

Il s'agit de la zone néritiques dont les fonds sont plus petits que 20 mètres, non compris la partie maritime du PNBA. Sa partie la plus large se situe dans le Nord et englobe ainsi le Golfe d'Arguin avec ses haut fonds (fig. 2), pouvant affleurer par moment et dont près de la moitié est occupée par le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) qui est une Aire Marine protégée.

Description des caractéristiques de la zone proposée

État des caractéristiques et perspectives d'avenir pour la zone proposée

On peut noter les principales caractéristiques suivantes :

- Comprend la plus grande partie du gisement de dépôts carbonatés coquilliers (notamment *Venus rosalina*, *Donax burnupi*, *Ervilia castanea*, *Cuna gambiensis* et *Timoclea ovata*), en face du Banc d'Arguin,
- Englobe d'importantes zones rocheuses continues et discontinues, qui servent de refuge et d'abri pour les phases juvéniles de la majeure partie des espèces démersales.
- Dans sa partie au sud de Nouakchott, on rencontre une présence significative d'individus reproducteurs de mullets, des espèces importantes pour la sécurité alimentaire des populations côtières, les Imraguen en particulier. Les dépôts carbonatés coquilliers sont dans cette partie dominée par *Donax rugosus*, *Tivela bicolor* et *Mactra glabrata* (Lanjamet, 1988; Communication avec Zeinabou Mint Sidoumou de l'Université de Nouakchott)
- Zone actuellement soumise à la protection contre le chalutage de fond et la drague et qui abrite les zones réservées à la pêche artisanale, y compris la pêche au poulpe.

- Elle est surexposée à la pollution de différentes formes : rejets urbains, rejet de matériel de pêche (pots à poulpe) et de à la pollution chronique ou accidentelle (en cas de marée noire) par les hydrocarbures ou les PCB.

Évaluation de la zone selon les critères de la CDB

Critères CBD EBSA (Annexe I de la décision IX/20)	Description (Annexe I de la décision IX/20)	Classement de la pertinence du critère (veuillez marquer d'un X l'une des colonnes)			
		Ne sais pas	Faible	Certaine	Élevée
Caractère unique et rareté	Zone arborant des espèces, populations ou communautés soit (i) uniques (uniques en leur genre), rares (se trouvant seulement dans quelques endroits) ou endémiques, et/ou (ii) des habitats ou écosystèmes uniques, rares ou distincts; et/ou des caractéristiques géomorphologiques ou océanographique hors du commun				X
<i>Explication du classement</i>					
<i>Population de phoque moine, <i>Monachus monachus</i> (Grottes et Cap Blanc) (Rapport projet sauvegarde phoque moine, 2010), Golfe d'Arguin : fonctionnement en estuaire inversé (PACOBA). Conditions environnementales rares masses des eaux chaudes et masses d'eau froides. Comprend le Golfe d'Arguin qui représente une sorte de bio-archive permettant de mieux comprendre les conditions environnementales de périodes géologiques passées</i>					
Importance spéciale pour les stades de l'histoire naturelle d'une ou plusieurs espèce (s)	Aires nécessaires pour la survie et la prospérité d'une espèce				X
<i>Explication du classement</i>					
<i>Prairie et très probablement poulpe, les populations de mullets jaunes, de seiches (Inejih, 1988), de crevettes (PAP crevettes, 2006), les populations de poissons démersaux (Langouste verte, Pagre, mérious...)(Etude japonaise, 2001/2002)</i>					
Importance pour les espèces et habitats menacés, en danger ou en déclin	Zone arborant des habitats significatifs pour la survie et le rétablissement des espèces menacées, en danger ou en déclin ou une zone abritant un ensemble important de ces espèces				X
<i>Explication du classement</i>					
<i>Lien avec le déclin de la plus part des ressources démersales (Groupe de travail IMROP, 2010) Raies et requins en déclin (PAN-Requins, Novembre 2008) (<i>Rhinobatos cemiculus</i> et <i>R. Rhinobatos Dasyatis margarita</i>, <i>Squatina sp</i>, différentes espèces de Raie Manta, <i>Pristis sp</i>, <i>Sphyrna Lewni</i>, <i>Carcharhinus sp</i>), le dauphin à bosse (<i>Souza teuszii</i>) Forte connectivité écologique entre cette zone et les herbiers marins, la base de l'écosystème du Parc</i>					

National du Banc d'Arguin et Patrimoine mondiale pour l'Humanité.

Vulnérabilité, fragilité, sensibilité, ou lent rétablissement	Zone arborant une proportion relativement élevée d'habitats, de biotope et d'espèces sensibles qui sont en processus de lent rétablissement ou fragiles dans leur fonctionnement (hautement susceptibles de dégradation en raison des activités humaines ou d'événements naturels)			X	
<i>Explication du classement</i>					
<i>Forte vulnérabilité de la zone : pollution par les pots (non biodégradables, ces engins occupe l'espace vital de recrutement des praires) ; Elle a été affectée dans le temps par le chalutage de fond ; Risque de pollution par les hydrocarbures en cas de marée noire ; Risque de forages pétroliers exploratoires, forte pression anthropique.</i>					
<i>Contient des groupes à lent rétablissement comme les Raies et requins et les Maërl (algues rouges),</i>					
Productivité biologique	Aires arborant des espèces, des populations ou des communautés avec une productivité biologique naturelle comparée élevée				X
<i>Explication du classement</i>					
<i>Zone euphotique sous influences contrastées hauts fonds de Golfe d'Arguin et Upwelling</i>					
<i>Zone sous influence d'un upwelling permanent dans sa partie Nord et saisonnier dans sa partie Sud</i>					
<i>Production primaire benthique (Herbiers)</i>					
Diversité biologique	Aires contenant une diversité comparée élevée d'écosystèmes, d'habitats, de communautés et d'espèces ou une zone de diversité génétique élevée			X	
<i>Explication du classement</i>					
<i>Diversité floristique importantes (herbiers et phytoplanctons) (Etude scientifique sur la BE, Janv, 2013)</i>					
<i>Diversité faunistique élevée (Kidé, 2009)en lien avec le balancement du front thermique</i>					
<i>Dépôts carbonatés coquilliers composé de bivalves, bernaches, foraminifères, polychètes, gastéropodes (escargots de mer), etc... (Piessens, 1979; Michel et al., 2011a)</i>					
<i>Divers habitats : Mearl au Nord, algues en face du Cap Timiris, alternance des fonds rocheux et sableux au sud, delta du fleuve Sénégal</i>					
Caractère naturel	Une zone ayant un caractère naturel compare élevé en tant que résultat de l'absence ou du faible degré de perturbations ou dégradation d'origine anthropique.	X			
<i>Explication du classement</i>					
<i>Gisement de praires actuellement non encore exploité (Goudswaard, 2008), mais ayant été affectée dans le passé par le chalutage de fon.</i>					
<i>Des recherches sont indispensables pour statuer sur ce gisement qui peut servir comme indicateur de la santé de l'écosystème en tant que bio-indicateur.</i>					

Partage d'expériences et information en appliquant d'autres critères (optionnel)

Autres critères	Description	Classement de la pertinence du critère (veuillez marquer d'un X l'une des colonnes)			
		Ne sais pas	Faible	Certaine	Élevée
Forte connectivité	Zone ayant un rôle important dans la connexion des différents habitats			X	
<i>Explication du classement</i>					

Rôle de filtreurs des praires, une fonction importante dans l'atténuation de la turbidité des eaux favorisant une meilleure production primaire au niveau des herbiers près de la côte.

Rôle complémentaire des différents aires identifiées (zone de reproducteur de mulet au sud, d'habitat dans les zones rocheuses et de grossissement plus au nord)

Références

Cf. annexe 1. liste bibliographique -Mauritanie

Cartes, tableaux et graphiques

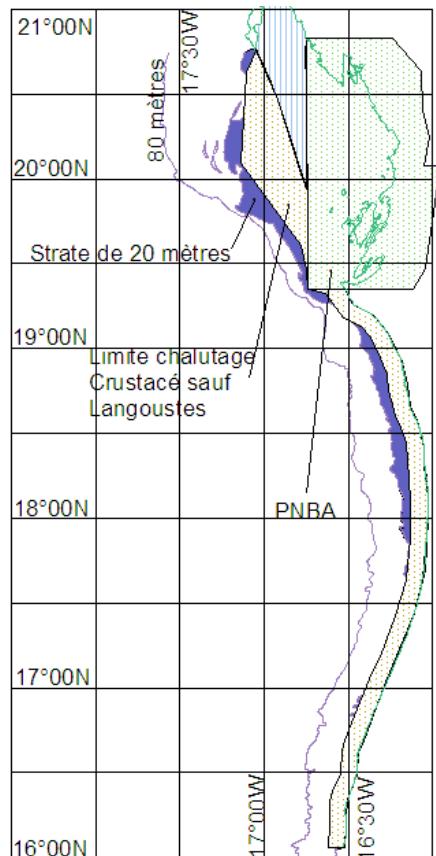


Figure 1 : Partie de la zone non encore interdite au chalutage (en bleu foncé)

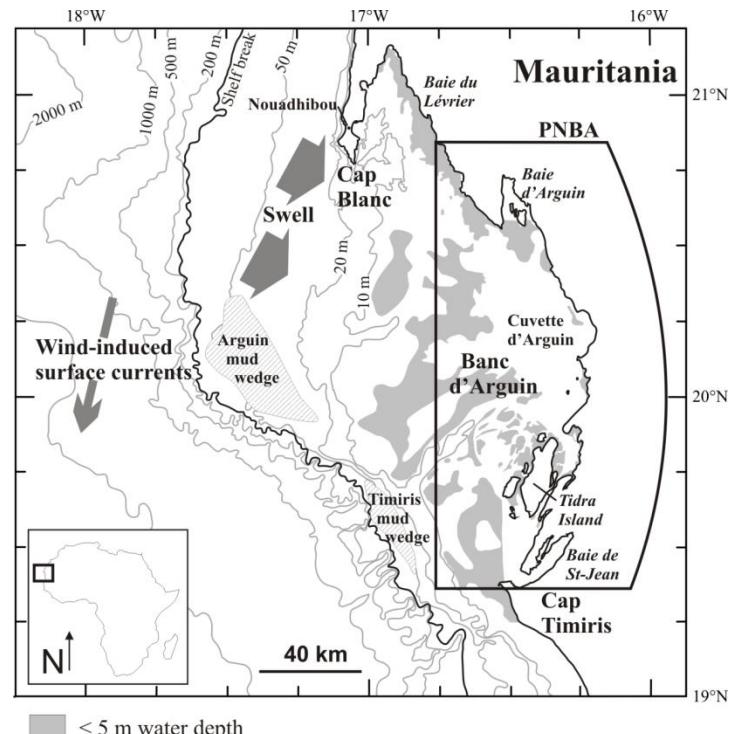


Figure 2 : Hauts fond de la partie nord de la Mauritanie